



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E155513

VALABLE JUSQU'AU 28/09/2027

ÉDITÉ LE

29/06/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/11/2015

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 06/02/2023  
20 000

Raison sociale : JOSSET MENUISERIES

ZA LE VERGER  
56350 SAINT-PERREUX

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC VANNES 814 456 646 RCS

Siret : 814 456 646 00029

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 5401382

Assurance Responsabilité Travaux :  
GENERALI IARD 56009913

Assurance Responsabilité Civile :  
GENERALI IARD 56009913

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2026

Téléphone : 02 99 91 25 19

Portable : 06 08 35 32 49

Fax :

Site Internet : <http://www.josset.blandin.menuiserie.fr>

E-mail : [contact@josset-blandin-menuiserie.fr](mailto:contact@josset-blandin-menuiserie.fr)

Responsabilité légale :  
JOSSET SAMUEL PRÉSIDENT

Effectif moyen : 9

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	29/09/2023
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	14/09/2023
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	12/09/2024

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.